

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE VILLE-FICTIVE

N° : 999-22-000000-265

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES INC., personne morale
ayant son siège au 1000, rue de l'Exercice, bureau 200,
Ville-Fictive (Québec) X0X 0X0

Partie demanderesse

c.

JULIE EXEMPLE, domiciliée au 25, avenue des Essais,
Ville-Fictive (Québec) X0X 1X1

Partie défenderesse

PROJET DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE

Les parties conviennent du protocole suivant pour le déroulement de l'instance. Le présent projet est transmis par l'avocat de la partie demanderesse le 20 octobre 2026, pour discussion et signature par la partie défenderesse.

Date de signification de la demande introductive d'instance : 2 octobre 2026.

N°	Étape	Date ou délai convenu
1	Réponse à l'assignation par la partie défenderesse	Dans les 15 jours de la signification
2	Communication des pièces de la partie défenderesse	Au plus tard le 15 décembre 2026
3	Défense écrite de la partie défenderesse	Au plus tard le 15 décembre 2026
4	Interrogatoires préalables (durée maximale : 2 heures par partie)	Au plus tard le 29 janvier 2027
5	Expertise commune sur la céramique et le ventilateur (rapport écrit)	Rapport au plus tard le 1er mars 2027
6	Conférence de règlement à l'amiable	Les parties considéreront cette option après l'expertise
7	Demande d'inscription pour instruction et jugement	Au plus tard le 2 avril 2027
8	Durée prévue de l'instruction	Une journée

Frais d'expertise. Les frais de l'expertise commune seront partagés à parts égales entre les parties, sous réserve de la décision du tribunal sur les frais de justice.

Modifications. Toute modification du présent protocole devra être convenue par écrit entre les parties ou autorisée par le tribunal.

Ville-Fictive, le 20 octobre 2026

CABINET FICTIF & ASSOCIÉS
(signature fictive)

Me Paul Fictif, avocats de la partie demanderesse

Julie Exemple, partie défenderesse (à signer)

DOCUMENT FICTIF